

Mémo facturation

Objectif : Identifier rapidement le circuit d'envoi de votre facture :

- Facture soumise ou non soumise à la facturation électronique ?
- Facture nécessitant ou ne nécessitant pas un visa préalable du maître d'œuvre (MOE) ou de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ?



Astuce : Pour vérifier si votre entreprise est soumise ou n'est pas soumise à l'obligation d'émettre ses factures par voie électronique : Consulter le site impots.gouv.fr

Facture non soumise à la Facturation électronique

✉ Facture sans visa MOE / AMO

La facture ne nécessite pas de visa du maître d'œuvre ou de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

À faire

→ **Envoi direct :** Envoyer la facture par **mail** à l'une des adresses mail suivantes :

facturation@lnh-sa.fr ou investissement@lnh-sa.fr

Règle : L'adresse mail à utiliser vous a été transmise par votre interlocuteur de La Nantaise d'Habitations lors de la commande ou figure sur la commande (contrat)

✓ Facture avec visa MOE / AMO

La facture (ou la situation) doit être **visée** par le maître d'œuvre ou l'assistant à maîtrise d'ouvrage **avant** transmission à La Nantaise d'Habitations

À faire

- 1 **Visa préalable :** L'entreprise transmet la facture (ou la situation) au MOE / AMO pour visa
- 2 **Après visa :** Le MOE / AMO transmet sa proposition de paiement / sa pièce avec visa et la facture à La Nantaise d'Habitations à l'une des adresses **mail** suivantes :

facturation@lnh-sa.fr ou investissement@lnh-sa.fr

Règle : L'adresse mail à utiliser vous a été transmise par votre interlocuteur de La Nantaise d'Habitations lors de la commande et/ou figure sur votre commande/contrat

Facture soumise à la Facturation électronique

➤ Facture électronique sans visa MOE / AMO

La facture ne nécessite pas de visa du maître d'œuvre ou de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Elle suit **directement** le circuit de la **facturation électronique**

À faire

→ **Envoi via Plateforme agréée (PA)** : Transmettre la facture via la Plateforme Agréée à l'une des adresses de facturation électronique suivantes :

856801360_85680136000020_FACTURATION

ou 856801360_85680136000020_INVESTISSEMENT

Règle : L'adresse de facturation électronique à utiliser vous a été transmise par votre interlocuteur de La Nantaise d'Habitations lors de la commande et/ou figure sur la commande/contrat

⚠ Conformité : Toute facture doit être envoyée à l'adresse de facturation électronique indiquée à la commande ; à défaut, notamment si elle est adressée au seul numéro de SIREN de La Nantaise d'Habitations, elle sera refusée et devra être réémise.

☑ Facture électronique avec visa MOE / AMO

La facture (ou situation) doit être **visée** par le maître d'œuvre ou l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le visa ou la proposition de paiement doit être obtenu du maître d'œuvre ou de l'assistant à maîtrise d'ouvrage **AVANT** l'envoi de la **facture sur la plateforme agréée**

À faire

- 1 Validation préalable** : l'entreprise transmet la facture pro forma ou situation au MOE / AMO
- 2 Retour du visa** : le MOE / AMO transmet en retour le visa / la proposition de paiement à l'entreprise
- 3 Envoi via la Plateforme agréée (PA)** : L'entreprise dépose sur sa plateforme la **facture électronique AVEC le visa ou la proposition de paiement du MOE / AMO en PIECE JOINTE**.

La facture **ET** le visa/proposition de paiement sont envoyés à La Nantaise d'Habitations à l'une des adresses de facturation électronique suivantes :

856801360_85680136000020_FACTURATION

ou 856801360_85680136000020_INVESTISSEMENT

Règle : L'adresse de facturation électronique à utiliser vous a été transmise par votre interlocuteur de La Nantaise d'Habitations lors de la commande et/ou figure sur la commande/contrat

⚠ Si le visa / la proposition de paiement manque :

La facture est **suspendue** et ce statut est transmis. L'entreprise **contacte le MOE / AMO** pour obtenir le visa / la proposition de paiement sous **7 jours**, puis le **transmet** par mail à l'interlocuteur de La Nantaise d'Habitations.